

COMMUNE DU FEL

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 JUILLET 2011

L'an deux mil onze, le vingt-deux juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le **12 juillet 2011**, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jean-François ALBESPY, Maire**.

Étaient présents : Monsieur Jean-François ALBESPY, Monsieur Christian MALPEL, Monsieur Laurent MOUSSET, Madame Rose-Marie MONTOURCY, Monsieur Jean-Pierre MADAMOUR, Mademoiselle Rolande LAVIGNE, Mademoiselle Cécile ALBESPY, Monsieur Franck SERVIERES, Madame Suzanne RAPIN, Monsieur Gilles FAU.

Étaient absent : Madame Françoise MOUILLEBOUCHE

Madame Suzanne RAPIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après approbation du procès verbal de la séance précédente, Monsieur le Maire ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR :

- Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunal
- Désignation d'un élu sécurité routière
- Programme d'Intérêt Général du Pays du Haut Rouergue
- Entretien éclairage public – proposition SIEDA
- Budget Général : décision modificative n° 1 – achat de véhicule
- Budget Transports Scolaires : décision modificative n° 1 : Investissement
- M. ORTIGUES : accès parcelle
- Travaux : Fin interconnexion réseau eau de la Viadène
 - Salle polyvalente : équipement
 - Chemin d'interprétation
- Questions diverses



2011-03-01 Avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Monsieur le Maire donne lecture de l'analyse et présente le projet du schéma de coopération intercommunale qui a été réalisé sur le Département de l'Aveyron, sur lequel les collectivités territoriales doivent se prononcer avant le 30 Juillet 2011.

Il ressort de ce schéma et pour ce qui nous concerne, un projet d'intercommunalité regroupant les cantons d'Enraygues et de Mur de Barrez composé de 11 Communes et qui serait limitrophe d'une autre intercommunalité constituée elle, de 6 cantons et 38 Communes.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le conseil Municipal émet un avis défavorable au schéma proposé pour les raisons suivantes :

- il apparaît que l'on associe les cantons d'Enraygues et de Mur de Barrez, parce que situés à la marge du Département et donc associés plus par défaut que par souci d'équilibre des futures intercommunalités issues du schéma départemental,
- le caractère géographique n'est pas un critère puisque les deux chefs lieux de Communes les plus éloignés sont distants de plus de 51 km,
- il y a, cependant, des liens réels avec le canton de Mur de Barrez : le portage des repas de l'A.D.M.R., la mutualisation du personnel au niveau des deux E.P.H.A.D. (services de garde, psychologue), la Communauté de brigades de gendarmerie Mur de Barrez – Enraygues - St Amans des Côtes), le regroupement de «La Poste» Enraygues-Mur de Barrez-St Amans,

COMMUNE DU FEL
CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 JUILLET 2011

- mais il n'en demeure pas moins que les mouvements de population d'un Canton à l'autre sont peu nombreux, hormis avec la Commune de St Hippolyte du fait que, comme le cite le projet de schéma établi par la Préfecture, le Carladez, « en raison de la fracture naturelle que représente la vallée de la Truyère s'orientant vers Aurillac » alors que le Canton d'Entraigues va, majoritairement, vers Espalion et Rodez.,
- la création d'une intercommunalité entre Entraigues et Mur de Barrez, d'une population globale de 5 800 habitants ne permettrait pas d'avoir des services structurés propres, tels que la création de poste de technicien voirie ou S.I.G., qui pèseraient de manière très significative sur les finances d'une Collectivité de cette taille.

Par contre, le Conseil Municipal accorderait une plus grande crédibilité à une association avec le Canton de St Amans des Côtes, en raison d'une plus grande proximité pour trois des Communes de notre Canton avec Campouriez, Florentin la Capelle et Saint Amans des Côtes et les services communs, avec notamment, les deux agences du Trésor Public, le Collège public, le Syndicat des eaux de la Viadène, les gardes de médecins, la Communauté de Brigade de Gendarmerie de Mur de Barrez – Entraigues et, St Amans des Côtes, le S.I.V.U. des réseaux d'école.

Toutefois, cet avis ne rejette pas l'idée d'une association à trois Cantons, qui serait très certainement une solution raisonnable et acceptée par le plus grand nombre, en raison des éléments suivants : une population d'environ 8 000 habitants, 17 Communes regroupées, une zone moins étirée et légèrement plus compacte, une possibilité d'avoir des services indispensables communs et des moyens financiers qui nous permettraient de compenser notre éloignement.



2011-03-02 - Désignation d'un élu correspondant sécurité routière

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à la charte nationale de partenariat signée entre le ministre des transports et le président de l'association des maires de France. Madame la Préfète par courrier en date du 20 mai 2011 a demandé aux communes de s'impliquer dans la lutte contre l'insécurité routière et de désigner un élu correspondant.

Ce correspondant sera l'interlocuteur privilégié de l'Etat en ce domaine. Il sera chargé de diffuser l'information qui pourra lui être transmise et de mettre en place, en partenariat avec les services de l'Etat, des actions locales de prévention. Il veillera également à la prise en compte des questions de sécurité routière dans les différents champs de compétence de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de ne pas nommer d'élu pour remplir cette fonction.



2011-03-03 - Programme d'intérêt général du Pays du Haut Rouergue

Monsieur Le Maire rappelle que, dans le sens des axes prioritaires de la Charte du Pays du Haut Rouergue, le Schéma Habitat du Pays du Haut Rouergue a préconisé la réalisation d'une opération collective d'amélioration du logement sur l'ensemble du Pays. Le Programme d'Intérêt Général du Pays du Haut Rouergue 2008-2011 arrivant à terme le 13 mars 2011, une demande de prolongation a été déposée afin de poursuivre cette démarche visant à renforcer l'attractivité du territoire et augmenter sa démographie, en améliorant notamment les conditions et le cadre de vie de la population.

COMMUNE DU FEL
CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 JUILLET 2011

Considérant le bilan du PIG 2008-2001 et compte-tenu de la proposition de prolongation du PIG du 14 mars 2011 au 31 décembre 2012 et son orientation vers le volet « énergie », des différentes phases de la procédure à mettre en œuvre, des critères et conditions d'éligibilité et de la durée de l'opération, qui seront précisées dans le protocole à intervenir entre la Commune maître d'ouvrage, l'Etat, l'ANAH et le Pays du Haut Rouergue ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet d'avenant au protocole du PIG,
- de mandater Monsieur le Maire pour signer l'avenant au protocole,
- de mandater le Pays du Haut Rouergue pour coordonner la mise en œuvre du PIG entre toutes les collectivités concernées ainsi que pour mettre en place et cofinancer l'animation nécessaire ;
- de cofinancer l'animation ;
- de cofinancer les travaux sur les bases suivantes :

Dossiers traités dans le cadre du PIG 2011-2012 :

Précarité énergétique chez les propriétaires occupants

- une aide aux travaux de 500€ par ménage bénéficiant du programme « Habiter Mieux » complétant ainsi l'aide forfaitaire de solidarité écologique (ASE) du FART

Dossiers traités dans le cadre des aides du secteur dit « diffus » :

Logements indignes ou très dégradés :

- 5% de l'assiette ANAH pour les Propriétaires Occupants (montant subventionnable plafonné à 50 000€ par logement)
- 5% de l'assiette ANAH pour les Propriétaires Bailleurs (montant subventionnable plafonné à 1 000 €/m² de surface fiscale dans la limite de 80m² par logement).

Logements dits de petite LHI (Logement Habitable Indigne) :

- 5% de l'assiette ANAH pour les Propriétaires Occupants (montant subventionnable plafonné à 20 000€ par logement)
- 5% de l'assiette ANAH pour les Propriétaires Bailleurs (montant subventionnable plafonné à 500 €/m² de surface fiscale dans la limite de 80m² par logement).

Le règlement de la subvention municipale au propriétaire interviendra sur présentation du décompte ANAH (pièces justificatives d'achèvement des travaux).



**2011-03-04 - Entretien des installations d'éclairage public –
Groupement de commande période 2012-2015**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil municipal que le SIEDA avait informé la commune de l'évolution vraisemblable qu'il conviendrait d'apporter à l'entretien des installations d'éclairage public et de la possibilité de mettre en place un groupement de commande que conduirait le SIEDA.

Les communes ont souhaité une véritable professionnalisation des interventions qui répondent aux obligations de sécurité.

Le SIEDA, après analyse juridique met en exergue l'impossibilité de maintenir le mode de passation actuel.

COMMUNE DU FEL
CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 JUILLET 2011

Trois alternatives sont possibles :

- le transfert par les communes de la compétence éclairage public au SIEDA, mais pour l'ensemble des trois volets : travaux neufs, entretien et achat d'énergie,
- les travaux en régie,
- le groupement de commande avec une personne morale responsable, qui passe le marché, l'organise, le suit et l'exécute.

Dans le contexte actuel, le SIEDA ne s'autorise qu'à nous proposer l'alternative du groupement de commande.

Soucieux de préserver le tissu économique local, le SIEDA a rencontré les instances représentatives afin qu'un soutien puisse être apporté à chacune des entreprises qui souhaitera se professionnaliser dans ce domaine. Une attention toute particulière sera apportée à la nécessaire notion de réactivité et de proximité qu'impose l'entretien d'éclairage public.

Il nous est demandé d'adhérer ou non au groupement de commande que conduira le SIEDA pour la période allant du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2015.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commande.



2011-03-05 Budget Général : décision modificative n° 1 – achat de véhicule

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre une décision modificative pour tenir compte de l'achat du véhicule pour l'employé communal et de deux petits dépassements concernant le remboursement d'une caution de loyer et d'annuités en capital.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D1641 : Emprunts en euros		1 000.00 €
D 165 : Dépôts et cautionnement reçus		200.00 €
TOTAL D16 : Remboursement d'emprunts		1 200.00 €
D 2031-132 : Etudes cadastres	5 000.00 €	
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	5 000.00 €	
D 2182-75 : Achat de véhicule		13 000.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		13 000.00 €
D 2313-121 : Construction maison	8 000.00 €	
D 2315-116 : Eclairage public	1 200.00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	9 200.00 €	

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative.



2011-03-06 Budget Transports Scolaires : décision modificative n° 1 : Investissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre une décision modificative pour tenir compte que l'investissement n'a été pas été formalisé sur le Budget Primitif 2011.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2182-11 Achat de véhicule	2 300.00 €			
TOTAL D21 : Immobilisations corporelles	2 300.00 €			
R 28182-11 : Achat de véhicule				2 300.00 e
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section				2 300.00 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative.

Informations diverses.

- M. ORTIGUES : accès parcelle
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une étude doit être menée pour connaître la faisabilité technique pour l'accès à la parcelle A 739.
- Interconnexion au réseau d'eau de la Viadène :
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'interconnexion au réseau d'eau de la Viadène sont terminés.
- Salle polyvalente :
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux sont terminés et qu'il conviendrait de revoir l'équipement de la cuisine : matériel, monte-plat, etc.....

Un règlement intérieur d'utilisation de la salle sera mis en place pour les différents utilisateurs.
- Chemin d'interprétation
Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'esquisse de SICA HABITAT Rural du projet de l'abri pour exposition permanente en lieu et place du garage municipal situé près de la mairie. Le Conseil Municipal émet le souhait que le toit soit agrémenté de capes et qu'un escalier soit prévu pour accéder à la parcelle en contre-bas de l'abri.
- Remplissage des cuves agricoles :
Suite à l'aménagement d'un système de remplissage des cuves à eau qui a été réalisé sur le chemin d'Engualès, une analyse de l'eau devra être réalisée.

COMMUNE DU FEL
CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 JUILLET 2011

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire clos la séance à 23 heures

TABLE DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE DU 22 JUILLET 2011

<p><u>20011-03-01 Pays du Haut Rouergue – Avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale</u></p> <p><u>2011-03-02 Désignation d'un élu correspondant sécurité routière</u></p> <p><u>2011-03-03 Programme d'intérêt général du Pays du Haut Rouergue</u></p> <p><u>2011-03-04 Entretien des installations d'éclairage public</u></p> <p><u>2011-03-05 Budget Général : décision modificative n° 1 – achat de véhicule</u></p> <p><u>2011-03-06 Budget Transports Scolaires : décision modificative n° 2 : Investissement</u></p>
--

Le Maire,
Monsieur Jean-François ALBESPY

Le secrétaire de séance,
Madame Suzanne RAPIN,

Monsieur Christian MALPEL,

Monsieur Laurent MOUSSET,

Madame Rose-Marie MONTOURCY,

Monsieur Jean-Pierre MADAMOUR,

Madame Rolande LAVIGNE,

Mademoiselle Cécile ALBESPY,

Monsieur Franck SERVIERES,

Monsieur Gilles FAU,